

## AVIS DE DÉSIGNATION

### **Cinq membres de la communauté au futur conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**

Conformément à l'annexe I de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (2020, ch.1), avis est donné à la population du territoire du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) qu'un processus se tiendra afin de désigner cinq membres représentants de la communauté au conseil d'administration du CSSSH.

Le futur conseil d'administration sera composé de quinze membres, soit cinq parents d'élèves, cinq membres du personnel (un enseignant, un professionnel non enseignant, un membre du personnel de soutien, un directeur d'établissement et un membre du personnel d'encadrement) et cinq représentants de la communauté.

**Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire, qui n'est pas membre du personnel du CSSSH et possédant les qualités et conditions requises.**

#### **Cinq postes ouverts aux candidatures**

##### **Profils recherchés selon le poste**

Poste 1 : une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines ;

Poste 2 : une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles ;

Poste 3 : une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel ;

Poste 4 : une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires ;

Poste 5 : une personne âgée de 18 à 35 ans.

#### **Modalités de mise en candidature**

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire de mise en candidature disponible sur le site Internet du CSSSH, à l'adresse suivante : <https://www.cssh.qc.ca/centre-de-services-scolaire/gouvernance/candidatures/>.

L'original du formulaire de mise en candidature doit être transmis au secrétariat général au plus tard le vendredi 25 septembre à 16 h, à l'adresse courriel [secgen@cssh.qc.ca](mailto:secgen@cssh.qc.ca).

#### **Conditions et qualités requises**

- Avoir 18 ans accomplis ;

- Être citoyen canadien ;
- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire ET depuis au moins 6 mois au Québec ;
- Ne pas être en curatelle ;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la Loi sur la consultation populaire (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.

### Sont inéligibles

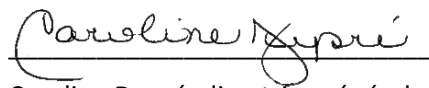
- Un membre du personnel du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe ;
- Un membre de l'Assemblée nationale ;
- Un membre du Parlement du Canada ;
- Un juge d'un tribunal judiciaire ;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation ;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation ;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis) ;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste ;
- Toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la *Loi sur l'instruction publique* ;
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ;
- Un membre du conseil d'une municipalité.

### Processus de désignation et annonce

Chacun des cinq membres représentant de la communauté sera désigné par les dix membres parents et représentants du personnel, qui se réuniront à cette fin entre le 6 et le 13 octobre.

L'identité des cinq membres de la communauté désignés sera communiquée le mercredi 14 octobre.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser à M. Daniel Camirand, directeur général adjoint et secrétaire général, à l'adresse courriel [secgen@cssh.qc.ca](mailto:secgen@cssh.qc.ca) ou consulter le site Internet du CSSSH à l'adresse <https://www.cssh.qc.ca/centre-de-services-scolaire/gouvernance/conseil-dadministration/>.

  
 Caroline Dupré, directrice générale

\_28 août 2020\_\_\_\_\_

Date